

# COVID-19

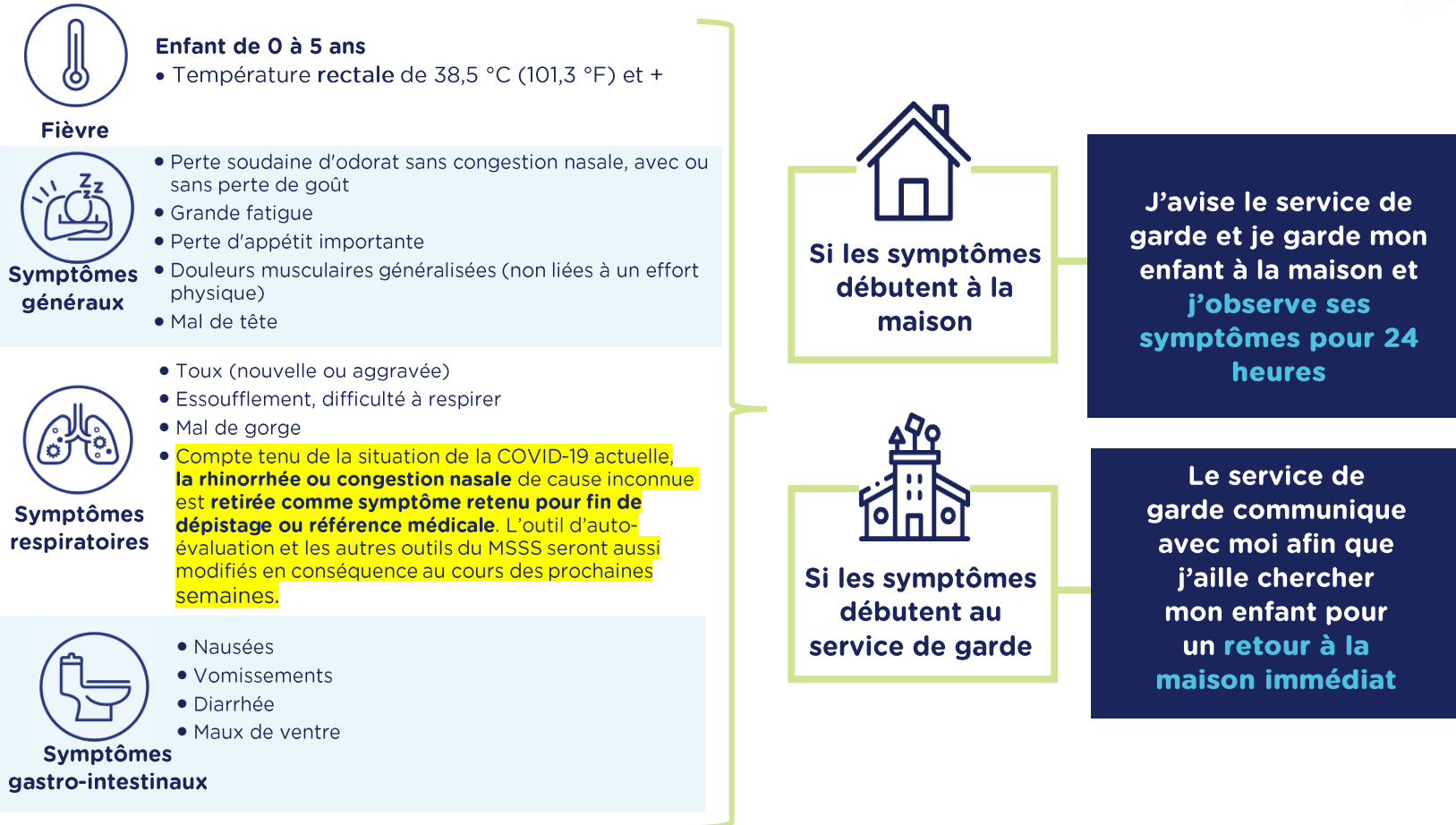
## Service de garde éducatif à l'enfance

# QUOI FAIRE SI MON ENFANT ÂGÉ DE 6 MOIS À 5 ANS A DES SYMPTÔMES?

Version du 2021-06-29

Les consignes dans cette lettre **ne s'appliquent pas** aux personnes ayant **testé positif** à la COVID-19 dans les **60 derniers jours** (seul un test positif par laboratoire est pris en compte). Ces personnes sont considérées temporairement immunisées. Elles ne doivent pas s'isoler, ni passer un test de dépistage – **sauf si avis médical contraire**.

## Mon enfant a un ou plusieurs des symptômes suivants :



## Après 24 heures d'observation à la maison :

**SI MON ENFANT N'A PLUS DE SYMPTÔMES**



Il peut retourner au service de garde

**SI MON ENFANT A ENCORE AU MOINS UN SYMPTÔME**



Je remplis [l'outil d'autoévaluation en ligne en cliquant ici](#) ou j'appelle le 1 877 644 4545

Je respecte les consignes données  
Dans l'attente du résultat de test, **tous les membres de la maison doivent aussi s'isoler**

## Je refuse le dépistage ?

Si mon enfant doit être dépisté pour la COVID-19, mais que **je ne veux pas le faire tester**, je dois le garder en **isolement à la maison pendant une période minimale de 10 jours** à partir du début de ses symptômes **ET jusqu'à leur disparition**



Dans cette situation, **les membres de la maison doivent aussi s'isoler au moins 14 jours** et ce, **jusqu'à la disparition des symptômes**



S'il reçoit un résultat de **test négatif\***, que ses symptômes ont diminué et qu'il présente un **bon état général**, mon enfant et les membres de la maison peuvent **reprendre leurs activités\*\***

\*Si indiqué lors de l'autoévaluation en ligne

\*\*Sauf s'il est en isolement parce qu'il a été en contact avec une personne positive à la COVID-19